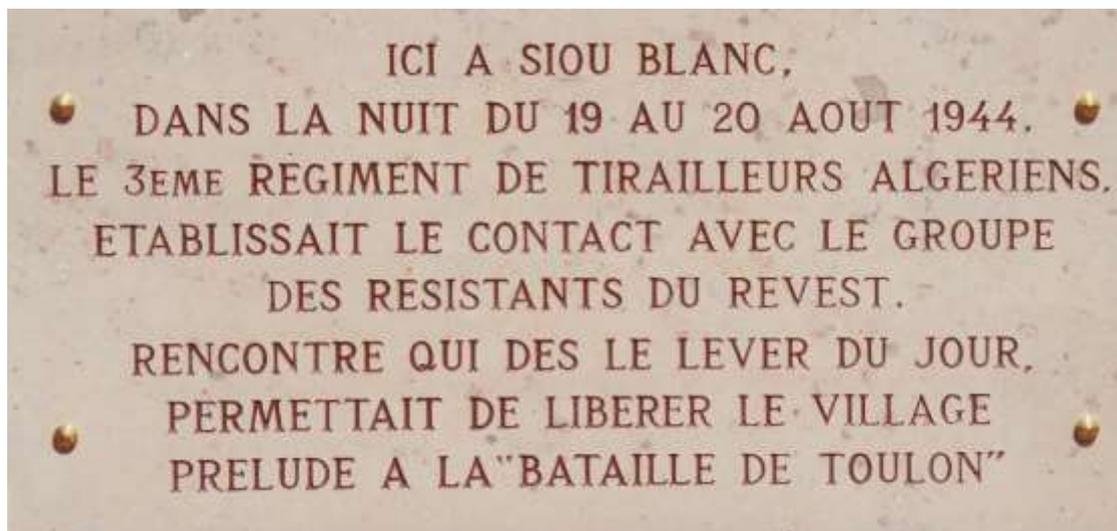


Société des Amis du Vieux Revest Et du Val d'Ardène

Sommaire :

- *Commémoration de la Libération du Revest-les-Eaux,*
- *11 Août 1944 : Antoine Viale tombe à Riez,*
- *20 Août 1944 : Jean Barc tombe au pont de Saint-Pierre,*
- *Armand Lacroix, résistant dès l'âge de 15 ans,*
- *Marche officielle dédiée au général de Monsabert,*
- *Les poules revestaises font de la résistance,*
- *Attribution de vin pour la Commune en juillet 1944,*
- *Ne gaspillons ni olives, ni farine,*
- *Le revolver du garde-champêtre du Revest-les-Eaux,*
- *Les besoins en poisson au Revest en 1944-45,*
- *Les besoins en lait au Revest-les-Eaux en 1945,*
- *Les archives de la Marine au château de Dardennes,*
- *Tracteurs et camionnettes au Revest-les-Eaux en 1946,*
- *Photographies inédites sur la Libération de Toulon.*



Président fondateur : Charles Aude
Bulletin n°65 – 20 Août 2014 – ISSN 2117-9646
Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène
Mairie-Place Jean Jaurès 83200 – Le Revest-les-Eaux
06 35 21 51 95 – ch@revest.fr – <http://www.revest.fr>



20 août 1944, le général de Montsabert, à la tête du 3^{ème} DIA (3^{ème} Division d'Infanterie Algérienne), au-dessus du Revest-les-Eaux, sur un flanc du Grand-Cap

Commémoration de la Libération

par Edouard FOUSSE (**archives**)

Vendredi 20 août, à 18 h 30, une cérémonie aura lieu au monument des victoires pour commémorer la libération de notre village.

Il est bon de se rappeler que les troupes françaises qui avaient débarqué le 15 août 1944 sur les côtes varoises sous le commandement du général de Montsabert, arrivèrent le 19 août sur le plateau du Grand-Cap, au Revest, qui est un point culminant.

C'est sur ce plateau que le colonel de Linarès, qui commandait le 3^{ème} Régiment de tirailleurs algériens, régiment appartenant au 3^{ème} DIA, prit contact avec feu notre camarade Louis Camolli qui présidait le groupe des résistants revestois lesquels allaient diriger les militaires à travers les sentiers qu'ils connaissaient parfaitement et prendre part à la libération de notre village le 20 août et où le drapeau français vint flotter au sommet de notre tour sarrazine.

Nous invitons donc les sociétés, groupements, syndicats ainsi que nos concitoyens à être présents à cette cérémonie.



La Tour dite «Sarrazine» du Revest-les-Eaux (photographie datée du 30 Mars 1938)

Antoine VIALE (1925-1944)

C'est un parcours difficile qu'il a fallu suivre en 1945 afin de connaître le triste sort d'un jeune habitant du Revest-les-Eaux : Antoine VIALE.

Janvier 1945 : le Président du Comité Local de la Libération, Louis CAMOLLI, écrit au Président du CLL de Sainte-Croix (Basses-Alpes) : « *Auriez-vous l'obligeance de bien vouloir me communiquer si possible quelques renseignements relatifs au jeune VIALE Antoine dont la famille est sans nouvelles depuis la première quinzaine d'Août 1944.*

Affilié à un mouvement de résistance, il aurait quitté le Revest pour rejoindre le maquis de la Verdière (Var) et aurait été hébergé par un habitant de votre localité, Monsieur TAILLEFER. »

1945 (jour et mois ?) : Le Président du Comité Local de la Libération de Sainte-Croix répond à Louis CAMOLLI : « *J'ai le regret de vous informer que je ne puis vous fournir aucun renseignement : Mr. TAILLEFER n'est pas un habitant de notre Commune. »*

1945 (jour et mois ?) : Le maire du Revest-les-Eaux écrit au Président de la Section Départementale des Francs-Tireurs et Partisans Français (16, Rue de Lorgues à Toulon) : « *J'ai reçu hier la visite d'une personne qui, au nom de Monsieur BERTRAND, est venue m'informer de la mort du jeune VIALE Antoine, tué par les Allemands et, paraît-il, inhumé dans le cimetière de la commune de Riez.*

En votre nom, il nous demande de convoquer la mère en vos bureaux pour vous permettre de lui apprendre cette triste nouvelle et lui donner quelques renseignements que vous possédez.

Très émotive et d'une santé délicate, j'estime que Mme VIALE, bien qu'elle s'attende au pire, ne puisse pas supporter un pareil choc hors de chez elle.

C'est pourquoi, je viens vous demander de me donner tous les renseignements que vous vous proposiez de communiquer à cette malheureuse mère et je m'en chargerai moi-même, avec ménagements, de l'informer de la fin glorieuse de son fils. »

10 Juillet 1945 : Le maire de Riez (Basses-Alpes) répond au maire du Revest-les-Eaux : « *Je ne possède aucun renseignement pouvant me permettre impérativement de vous fixer d'une façon juste, si le jeune VIALE Antoine se trouve inhumé à Riez parmi les neuf Patriotes victimes des combats du 11-8-45 et non identifié à ce jour, car sur 19 victimes 10 n'ont pas été identifiées. Je dois vous dire également que la XIIème Région militaire m'ayant demandé la photographie de ces malheureux ne me les a pas encore renvoyées à Riez. Sitôt que j'aurais reçu ces photos, je vous aviserais et pourriez m'en faire parvenir une du jeune VIALE. »*

16 Juillet 1945 : L'adjoint-Délégué du maire du Revest-les-Eaux au maire de Riez : « *En réponse à votre lettre du 10 juillet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-inclus la photographie du jeune VIALE Antoine et ceci pour vous permettre d'orienter vos recherches en vue de savoir s'il ne figurait pas parmi les 10 victimes du devoir inhumées dans votre commune et non encore identifiées. »*

16 Juillet 1945 : Le Secrétaire Départemental de la Section des amis des F.T.P.F. répond au maire du Revest-les-Eaux. A la lecture (difficile) de cette lettre, nous comprenons que vers le 7 ou le 8 Août 1944, parmi les quelques jeunes qui comptaient monter au CAMP ROBERT, se trouvait un jeune qui aurait dit venir du Revest. Ils sont tous montés au CAMP dans la nuit du 10. L'attaque a eu lieu le 11 Août 1944. Au rassemblement, Antoine VIALE a été porté disparu. Il n'était pas parmi les morts dénombrés le jour suivant. D'autres morts n'ont été retrouvés qu'un mois après et dans un état ne permettant plus de les reconnaître. Malgré une photo le représentant comme assez jeune, les camarades qui ont reçu ces jeunes ont identifié le jeune Antoine VIALE.

1^{er} septembre 1947 : plusieurs noms sont attribués aux voies du Village par le Conseil municipal. C'est ainsi qu'une traverse, proche de la Tour, porte depuis le nom « *Antoine VIALE* ».



Le pont de Saint-Pierre vers 1900 : il était identique en 1944

20 août 1944 : *BARC Jean tombe au Pont Saint-Pierre*

Les éléments en notre possession sont incomplets, parfois imprécis :

20 août 1944 : BARC Jean Gérard est abattu par les Allemands en voulant empêcher la destruction du pont du quartier Saint-Pierre. Il est militaire chez les FFI du secteur Nord de Toulon (matricule : AC 21 P13774).

Jean Gérard BARC est « *Mort pour la France* » à l'âge de 18 ans. Il était étudiant, né à Paris (14^{ème}) le 8 décembre 1925. Son père était inspecteur de police et demeurait 10 bis, Passage d'Enfer à Paris (14^{ème}).

6 décembre 1944 : le Président de la Délégation municipale revestoise écrit au maire de Toulon demandant « *s'il serait possible d'envisager de donner à ce pont le nom de son courageux défenseur et sauveur.* »

13 décembre 1944 : le Président de la Délégation spéciale de Toulon (M. Sandro) propose de soumettre cette « *suggestion à l'appréciation de la Délégation spéciale afin que soit commémoré l'acte de bravoure du jeune F.F.I. Barc Marcel.* » (Réf. 818.5 – 2030 IF)

15 décembre 1944 : le Président de la Délégation municipale revestoise transmet au père de BARC Gérard la lettre de M. Sandro : « *Ma demande était justifiée par le fait que grâce au courage de votre fils, les allemands avaient été empêchés de détruire ce pont. Je vous tiendrai au courant du suivi.* »¹

30 novembre 1944 : le maire du Revest-les-Eaux (Simonetti Pascal) publie un arrêté autorisant le transport à Toulon du cercueil renfermant le corps de BARC Jean Gérard.

¹ En date du 20 Août 2014, nous ne savons pas pourquoi le pont ne porte pas son nom.



Gravure « *Honneur et Patrie* » par A. Decaris (1950)

M. Armand LACROIX, résistant dès l'âge de 15 ans

Nous sommes proches de la date anniversaire de la Libération du Revest-les-Eaux : le 20 août 1944.

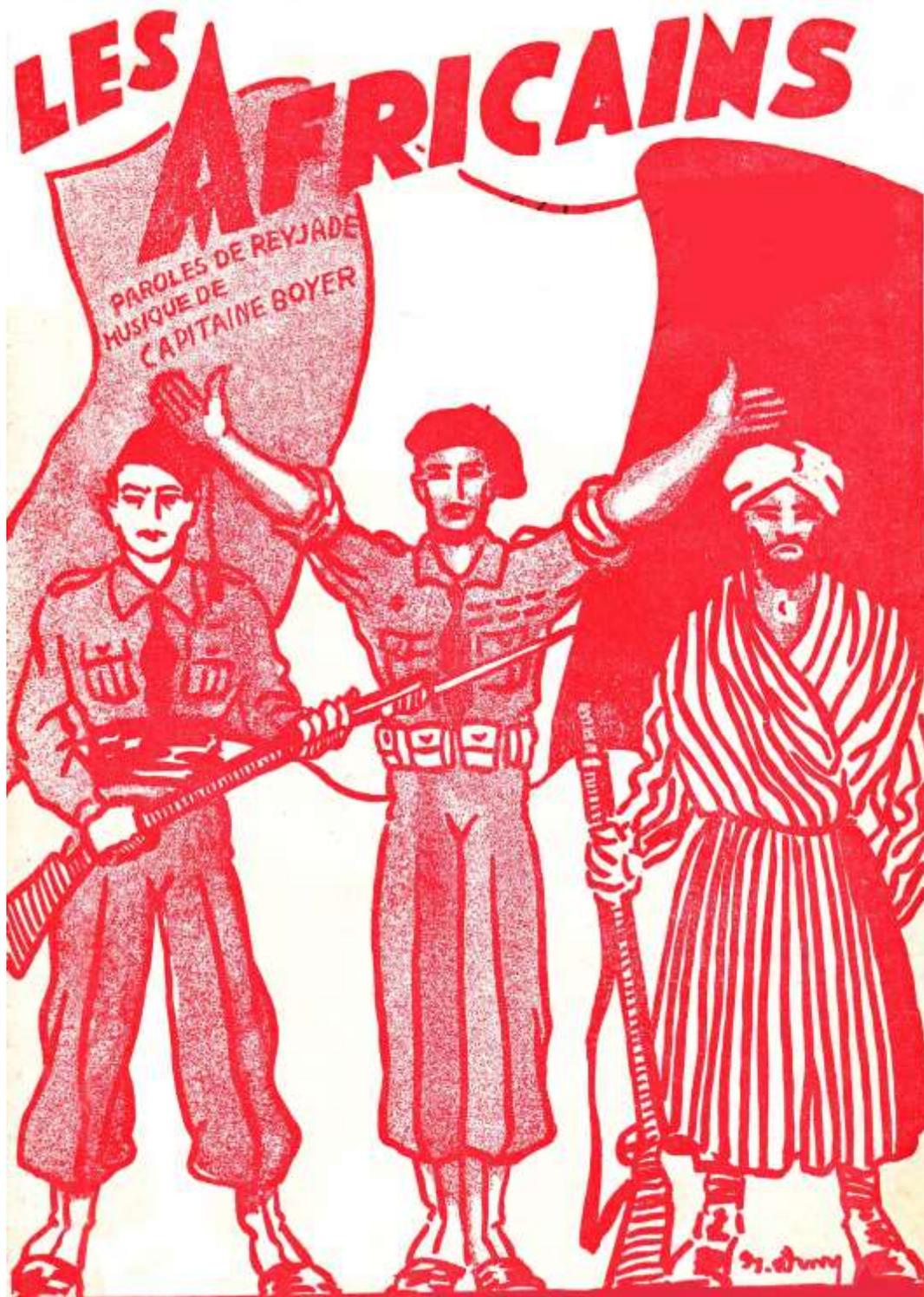
Nous tenons à rendre un hommage appuyé au revestois M. Armand LACROIX ² qui, dès l'âge de 15 ans, en novembre 1942, réalise ses premiers actes de résistance à Toulon :

- Il coupe la ligne téléphonique entre le fort Saint Antoine et la tour Beaumont (câble et poteaux),
- Il crève des pneus de véhicules allemands garés devant le Grand Hôtel, place de la Liberté,
- Il récupère des tracts Alliés qu'il diffuse dans les boîtes à lettres du haut Toulon.

A 16 ans, il devient maquisard en Savoie, puis, en passant par l'Espagne où il sera emprisonné et le Portugal, rejoint à Casablanca, en juillet 1943, la 2^{ème} Division Blindée du général LECLERC. Après un passage par l'Angleterre, il débarque en Normandie (Sainte-Mère l'Eglise) le 1^{er} août 1944. Il participe à la Libération de Paris. Il combattra jusqu'à Strasbourg. Alors, avec sa division, il part lutter contre les Japonais en Birmanie en septembre 1945.

Il est démobilisé à l'âge de 19 ans. Il est médaillé comme « *Jeune Combattant de la Résistance et médaillé des Evadés* ».

² M. Armand LACROIX est né le 24 avril 1927 à Chambéry. Il est membre de l'Académie du Var et ancien Conservateur du Cabinet des Médailles et des Monnaies du Revest-les-Eaux.



C'est Nous, les Africains qui arrivons de loin

Marche officielle de C.E. africain, dédiée au général de Monsabert.
Enregistrée sur disques Pacific par la Nouba du 3^{ème} R.T.A.

Nous étions au fond de l'Afrique
Gardiens jaloux de nos couleurs
Quand, sous un soleil magnifique
Retentissait ce cri vainqueur
En avant !!! En avant !!! En avant !!!

Refrain

C'est nous les Africains qui arrivons de loin
Nous venons des colonies
Pour sauver le Pays
Nous avons tout quitté,
Parents, gourbis, foyers
Et nous gardons au cœur
Une invincible ardeur
Car nous voulons porter haut et fier
Le drapeau de notre France entière
Et si quelqu'un voulait nous séparer
Nous saurions tous mourir jusqu'au dernier
Nous saurions tous mourir jusqu'au dernier
Battez Tambours
Battez Tambours
A nos amours
A nos amours
Pour le Pays
Pour la patrie
Mourir au loin
C'est nous les Africains

Pour le salut de notre Empire
Nous combattons tous les vautours
La faim, la mort nous font sourire
Quand nous luttons pour nos amours
En avant !!! En avant !!! En avant !!!

Refrain

De tous les horizons de France
Groupés sur le sol africain
Nous venons pour la délivrance
Qui, par nous, se fera demain.
En avant !!! En avant !!! En avant !!!

Refrain

Et lorsque finira la guerre
Nous reviendrons à nos gourbis
Le cœur joyeux et l'âme fière
D'avoir libéré le Pays
En criant, en chantant : En avant !!!

Refrain

Les poules revestaises font de la résistance !

1942, la France occupée impose le monde rural par des réquisitions sur les récoltes et les élevages. Les œufs ne sont pas exclus : « une collecte » est organisée.

La municipalité revestoise fait suivre cet impôt le 14 octobre 1942 auprès des Revestois et quelques réponses, reproduites ci-après, mériteraient d'être mises en annexe dans les livres de Pagnol.

A vous de juger !

« Tourris, le 16 octobre 1942

Cher Monsieur,

Bien reçu votre circulaire « Collecte des œufs ». A mon vif regret, je ne dispose d'aucun œuf. Aussi que je l'ai dit au garde le 14 courant, je n'ai plus que cinq poules, qui par suite du manque de nourriture ne pondent plus depuis plus d'un mois. Les rares œufs pondus cet été servaient à l'alimentation de ma petite Jeannine, âgée de cinq ans. Car, ainsi que vous le savez, nous ne disposons ici de rien pour les enfants de cet âge, c'est-à-dire farine, lait, etc.

Je vous réitère mes regrets et vous prie de croire, cher Monsieur, à mes meilleurs sentiments. »

« Le Revest, le Haut Ray, le 20 octobre 1942

Monsieur le Maire,

Je soussigné déclare posséder 2 poules ; mais étant donné la pénurie de grains, elles ne pondent pas pour le moment. Mais dès qu'elles pondront je suis tout disposé à fournir les œufs exigés par le ravitaillement général. »

« Tourris, 20 octobre 1942

Monsieur,

J'ai bien reçu votre demande d'une contribution de 20 œufs à vous envoyer avant la fin du mois. Les 6 pondeuses que j'avais sont réduites à 3 par suite des déprédations du renard et elles ne font presque plus d'œufs car je n'ai aucune graine pour leur nourriture. Malgré toute ma bonne volonté il m'est donc impossible de vous envoyer des œufs.

Avec tous mes regrets, recevez, Monsieur, mes bien sincères salutations. »

« L'Oratoire, le 23 octobre 1942,

Monsieur Le Maire,

Vous me demandez 24 œufs pour les 8 pondeuses déclarées.

Malgré ma meilleure volonté, il m'est impossible de vous les fournir pour l'instant.

1° Depuis plus de 3 mois mes poules ne pondent plus. Depuis cette époque je ne leur ai donné de pâtée. Elles se nourrissent d'elles-mêmes en plein air. Sauf quelques graines qu'on leur jette le soir.

2° Sur 8 poules qui pondaient, j'en ai abattu 4.

Je comptais pouvoir les nourrir normalement avec les plantations faites, mais la sécheresse a réduit à néant tous mes espoirs. Ma campagne est au sec. De janvier 1942 à septembre 1942, pas une goutte d'eau.

Je vous promets dès que cela sera possible de vous fournir la quantité correspondante à 4 poules = 12 œufs.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations empressées. »

« Le Revest, le 28 octobre 1942,

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 14 me demandant de tenir à la disposition du ravitaillement 20 œufs, je porte à votre connaissance que mes poules ne font pas d'œufs en ce moment vu la pénurie de grains et n'en ayant jamais touché du ravitaillement.

Dès que mes poules pourront, je ne refuse pas de fournir des œufs au ravitaillement.

Recevez, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations. »

« Dardennes, la Marcelette, le 24 octobre

Cher Monsieur

J'ai très bien reçu votre lettre me priant de bien vouloir tenir à la disposition du ravitaillement 15 œufs pour le 31 courant.

Je tiens à vous faire savoir que mes poules sont toutes déplumées et qu'elles ne pondent pas et nous les mangeons à mesure car je ne pourrais plus en garder. Je n'ai rien à leur faire manger.

De cette façon, je ne peux pas vous donner des œufs, je n'en ai pas.

Recevez, mon cher Monsieur, mes salutations. »

« Les Dardennes, 28 octobre 1942

Monsieur le Maire,

Au sujet de la collecte d'œufs, je le regret de vous dire que mes poules ne pondent pas en ce moment. Aussitôt qui recommenceront je me ferai un devoir de vous le transmettre. Toutefois je vous prie de prendre en considération mon cas et me dire si je ne pourrai pas être dispensé comme invalide de guerre 100%.

Recevez Monsieur le Maire mes salutation distingué »

Ne gaspillons pas nos olives, ne gaspillons pas la farine

1944-1945, c'est la fin de l'occupation allemande. Une guerre terrible qui a tué, détruit et affamé. Le Revest-les-Eaux est libéré depuis le 20 août 1944 grâce au 3^{ème} Régiment des Tirailleurs Algériens du général de Montsabert et Louis Camolli, membre du réseau de résistants F2 Azur et chef des FFI revestois.

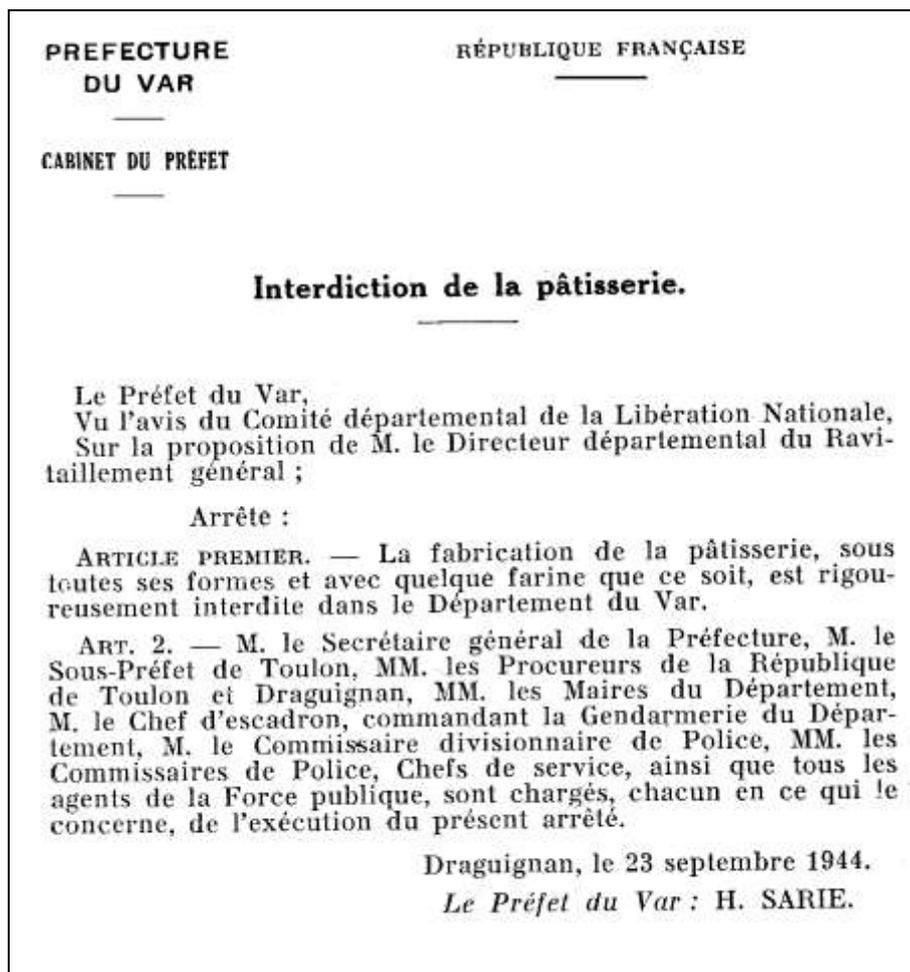
Libéré, mais à la recherche permanente de denrées alimentaires. Au Village, il manque de la farine, de la viande fraîche, du poisson, du lait, des œufs, des légumes, des pommes de terre, du vin, du fourrage pour les animaux de travail, etc., comme le démontrent de nombreuses correspondances entre le maire du Revest-les-Eaux et les différents services ou structures informelles en charge de la distribution du ravitaillement :

- **6 juin 1944**, lettre du directeur départemental du Ravitaillement Général au maire du Revest pour une attribution de 248 litres de vin. **10 octobre 1944**, lettre du directeur départemental de l'agriculture et du ravitaillement au maire du Revest. **26 février 1945**, réponse du maire du Revest-les-Eaux sur la répartition de ces 248 litres de vin.
- **23 septembre 1944**, fixation des prix de vente maximum des légumes et des fruits par le préfet du Var.
- **10 octobre 1944**, fixation du prix de vente du pain par le préfet du Var.
- **4 décembre 1944**, lettre du Comité de Gestion des groupements interprofessionnels laitiers au maire du Revest pour une attribution de lait concentré
- **18 décembre 1944**, lettre du maire du Revest-les-Eaux aux Groupements professionnels laitiers afin d'obtenir du lait pour le goûter de Noël des enfants de la Commune.
- **18 décembre 1944**, lettre de la commission consultative départementale du Ravitaillement Général du Var au maire du Revest-les-Eaux pour la livraison d'œufs à la Commune.
- **12 janvier 1945**, lettre du GIRPIA du Var-Toulon au maire du Revest-les-Eaux annonçant l'attribution de 500 kilogrammes de fourrage pour animaux de travail. La ration étant de 100 kilogrammes par cheval, bœuf ou mulet, et 50 kilogrammes par âne. Le fourrage est à enlever à Méounes.
- **18 janvier 1945**, lettre du maire du Revest-les-Eaux au GIRPIA pour l'attribution du fourrage qu'il serait souhaitable d'obtenir auprès de M. Pomarel à Toulon car « *Comme vous le savez, les moyens de transport sont limités pour ne pas dire inexistantes et je ne vois pas la possibilité de me rendre à Méounes pour retirer le foin revenant aux animaux de ma commune. Enfin, si le Revest dispose de quelques camionnettes, nous n'avons pas l'essence suffisante pour le déplacement* ».
- **23 janvier 1945**, lettre du maire du Revest-les-Eaux au chef de distribution du Ravitaillement afin d'obtenir des légumes frais. Le **26 janvier 1945**, réponse favorable.
- **3 février 1945**, le ministère du Ravitaillement demande à la Commune, pour 1945, 2000 œufs ou 18 œufs par poule et par an.
- **8 mars 1945**, lettre du maire du Revest-les-Eaux au répartiteur des pommes de terre pour obtenir 500 kilogrammes de pommes de terre.

- **8 mars 1945**, lettre de la préfecture du Var au président du Comité Local de la Libération du Revest-les-Eaux annonçant le classement de la Commune dans la liste des localités à suppléments nationaux permettant ainsi une amélioration des distributions de denrées alimentaires face à la pénurie.
- **14 avril 1945**, lettre du préfet maritime de la III^{ème} Région répondant défavorablement à une demande faite par le maire du Revest-les-Eaux pour des denrées diverses.
- **4 juillet 1945**, lettre de la direction départementale du Ravitaillement Général au maire du Revest-les-Eaux pour des œufs.
- **22 mars 1946**, lettre du maire du Revest-les-Eaux au maire de Sanary-sur-Mer afin d'obtenir du poisson.
- **11 avril 1946**, lettre du maire du Revest-les-Eaux au préfet du Var afin d'obtenir du poisson pour la Commune.
- Lettre du maire du Revest-les-Eaux au chef du service des Subsistances de Toulon afin d'obtenir de la viande fraîche.

Pas de gaspillage de farine en 1944-1945

Par arrêté préfectoral du 23 septembre 1944, « la fabrication de la pâtisserie, sous toutes ses formes, .../..., est rigoureusement interdite »





Le moulin à huile de la Baudevigne (vers 1900), vraisemblablement en activité depuis le 18^{ème} siècle

Pas de gaspillage de nos olives en 1944-1945

Le 15 mars 1945, le maire du Revest-les-Eaux écrit à Monsieur Carquier (propriétaire dans la Commune) qui n'a pu faire cueillir ses olives, faute de main d'œuvre :

« Ces olives pouvant être perdues pour tout le monde, je viens vous demander si vous consentiriez à les céder au profit de la cantine scolaire auquel cas les enfants des écoles, sous la conduite de leur maître, pourraient procéder à la cueillette. »

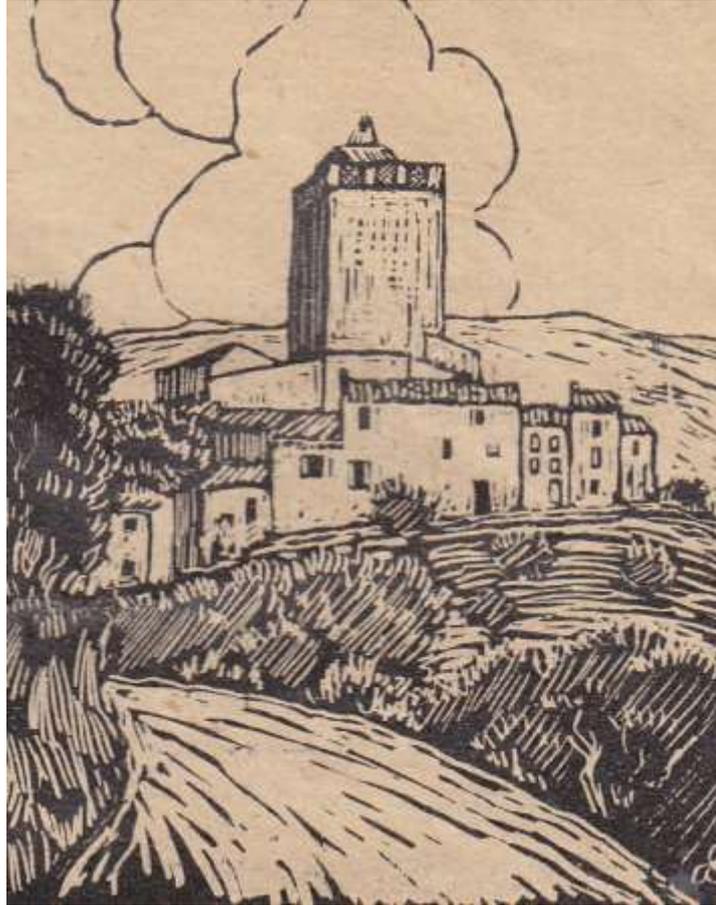
Campagne oléicole de 1944-1945 et un impôt progressif

Les olives destinées à la fabrication de l'huile devaient obligatoirement être livrées par les producteurs aux moulins et coopératives autorisées qui ne pouvaient recevoir d'olives provenant d'une zone autre que celle qui leur avait été affectée.

Toute transmission portant sur les olives d'huilerie était interdite.

Les quantités d'huile à livrer au Ravitaillement Général sous la responsabilité des moulinières étaient ainsi fixées :

- 10% environ de l'huile produite pour les 100 premiers kilogrammes d'olives livrées,
- Et, progressivement, de 10% à 50% de 10 kilogrammes à 97 kilogrammes d'olives livrées,
- 50% de l'huile produite pour la partie des livraisons excédant 100 kilogrammes,
- Le surplus était éventuellement retiré par les producteurs d'huile.



Le Revest-les-Eaux en 1934, illustration d'André FILIPPI (Zigzags dans le Var)

Attribution exceptionnelle de 248 litres de vin pour la commune du Revest-les-Eaux le 6 juillet 1944

Le **6 juillet 1944**, par lettre du Secrétariat d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement, direction départementale – 3, Rue Dumont d'Urville à Toulon, référence 685, informe le maire du Revest-les-Eaux que la commune se voit attribuer à titre exceptionnel des bons d'approvisionnement de 248 litres de vin ordinaire au titre du mois de juin. Cette attribution est faite sur la base de 0,25 litre par jour et par requis sur l'effectif communiqué par la préfecture du Var.

Le **15 septembre 1944**, le maire du Revest-les-Eaux écrit au directeur départemental du Ravitaillement que *« ce vin rouge a été distribué gratuitement aux bénéficiaires et aujourd'hui, le fournisseur, Monsieur Pomet du quartier Armand-Barbès à Toulon, m'en réclame le montant. Pour me permettre de répondre utilement à ce dernier, veuillez me faire connaître quel est l'organisme qui doit prendre cette dépense à sa charge. »*

Liste des travailleurs requis de la Commune ayant bénéficiés des rations de vin

Agostini 6 litres	Blanc 5 litres	Boyer 5 litres	Dominici 5 litres
Demai 3,5 litres	David 6 litres	Desuraud 6 litres	Figari 6 litres
Granet 6,5 litres	Médiani 7 litres	Négro 6,5 litres	Nava 2 litres
Ob Oukof 7 litres	Sauvaire 6 litres	Gherardi 4,5 litres	Giberti 6 litres
Long 6,5 litres	Parodi 3,5 litres	Fratani 3 litres	Dominge 2,5 litres
Bruno 2,5 litres	Duyrat 2,5 litres	Bogliolo 1,5 litres	

Le **21 septembre 1944**, le maire du Revest-les-Eaux écrit au directeur départemental du Ravitaillement Général : *« Je vous prie de bien vouloir me faire connaître la suite à donner à la demande de Mr Pomet qui me réclame le montant du prix du vin que nous avons distribué gratuitement aux travailleurs requis de ma Commune. »*

Le **10 octobre 1944**, alors que le secrétariat d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement devient « République Française – Ministère du Ravitaillement », le directeur départemental du Ravitaillement Général, lettre référence 43.305/PV.2, répond au maire du Revest-les-Eaux : *« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par décision préfectorale, les communes du Var ont reçus des bons d'approvisionnement pour les rations supplémentaires de vin au profit des requis. Ces bons ont permis le déblocage des quantités de vin nécessaires dont chaque commune a payé le montant à son fournisseur. »*

Le **26 février 1945**, le maire du Revest-les-Eaux écrit au préfet du Var : *« A la date du 6 juin 1944, et à titre exceptionnel, le directeur départemental du Ravitaillement Général du Var m'a fait attribuer un bon d'approvisionnement de 248 litres de vin pour les requis de ma commune. Ce vin a été distribué gratuitement aux bénéficiaires et aujourd'hui le fournisseur m'en réclame le paiement, soit la somme de mille neuf cent soixante-quinze francs et vingt centimes.*

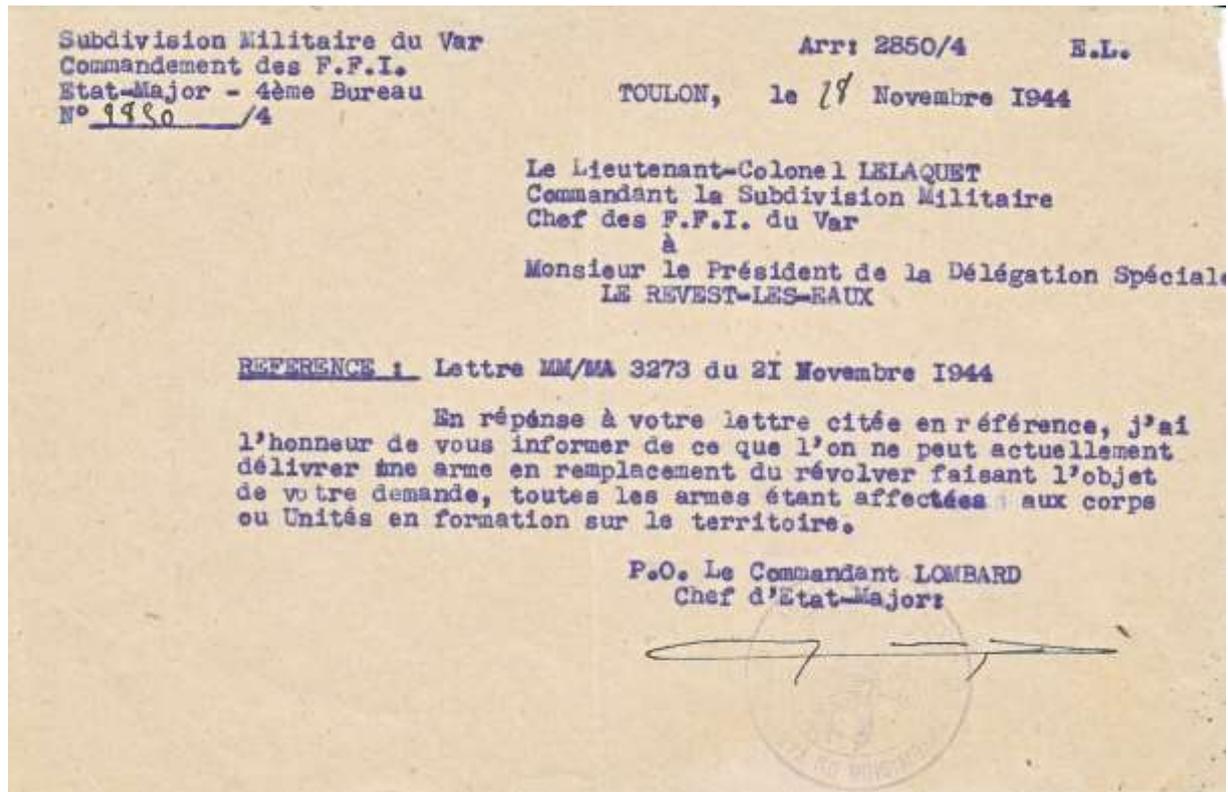
Le Ravitaillement Général consulté, dit que la commune doit en supporter le montant.

En ce qui nous concerne, je trouve anormal qu'une infime partie de la population bénéficie au détriment de l'autre partie d'une attribution supplémentaire. Aussi, je viens vous demander de bien vouloir me faire connaître s'il est exact que la commune ait à supporter cette dépense et s'il ne serait pas possible de l'imputer au service départemental des R.T.O. »

Le revolver du garde-champêtre du Revest-les-Eaux

Le **21 novembre 1944**, le Président de la Délégation Spéciale du Revest-les-Eaux écrit au colonel commandant la Place de Toulon afin qu'il soit rendu un revolver au garde-champêtre de la commune du Revest-les-Eaux.

Le **28 novembre 1944**, le lieutenant-colonel Lelaquet, Commandant de la Subdivision militaire et Chef des FFI du Var, lui répond qu'il est dans l'impossibilité de faire une réponse favorable :



Le **6 décembre 1944**, le Président de la Délégation revestoise écrit au Sous-préfet de Toulon :

" Monsieur le Sous-Préfet,

Lors de la libération de Toulon, notre garde champêtre a dû remettre son revolver au Groupement local des F.F.I. insuffisamment armés pour aider nos valeureuses troupes régulières.

Pour récupérer cette arme, j'ai écrit à M. Le Colonel Ct. la Place de Toulon qui vient de me répondre par l'intermédiaire de M. le Lt.-Colonel Lelaquet, chef des F.F.I. du Var que ma demande ne peut être prise en considération attendu que toutes les armes sont affectées aux corps ou unités en formation sur le territoire.

Dans ces conditions, je viens vous demander de bien vouloir autoriser notre garde champêtre à faire ses tournées avec son fusil de chasse.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée."

Les besoins en poisson au Revest en 1944-45

Le **18 décembre 1944**, le Président de la délégation municipale du Revest-les-Eaux, par écrit, demande au répartiteur du Ravitaillement général de la Répartition du poisson à Toulon « *s'il ne serait pas possible d'envisager d'attribuer à la commune du Revest du poisson de Maurétanie dont celle-ci a été privée jusqu'à ce jour.* »

Le Président de la délégation revestoise propose que la tâche commune de la répartition locale soit effectuée ou bien par le service revestoise de rationnement ou bien par les commerçants du Village.

Le **5 janvier 1945**, le Président de la délégation municipale fait porter au garde-champêtre une lettre au Ravitaillement Général de la Répartition du Poisson à Toulon. Cette lettre dénonce l'absence de réponse à la correspondance du 18 décembre écoulé et signale qu'une personne vend, sur le territoire de la Commune (?), du poisson de Maurétanie : « *Je viens donc vous demander si ce poisson fait partie d'une attribution pour ma commune ou s'il s'agirait d'un excédent que le vendeur placerait ici, sa clientèle de Toulon n'ayant plus de ticket.* »

Le garde-champêtre obtiendra une réponse verbale : une enquête va être ordonnée et le résultat sera communiqué à la mairie.

Le **6 janvier 1945**, le maire du Revest insiste par écrit auprès du Ravitaillement Général de la Répartition de Poisson à Toulon : « *J'apprends à l'instant que la répartitrice des poissonnières de Toulon avait l'intention de vendre à mes administrés, au « Bon Coin », c'est-à-dire sur le territoire de Toulon, du poisson avec les tickets à ce destiné, demain dimanche, dans la matinée. Je trouve ce procédé anormal, attendu que je ne puis accepter que les Revestois soient dans l'obligation de faire 4 kilomètres pour aller se ravitailler hors de ma Commune. Je viens donc vous demander de bien vouloir donner des ordres pour qu'il n'en soit pas ainsi.*

Je suis tout disposé et en mesure, comme je vous l'ai d'ailleurs écrit précédemment (lettres du 18 décembre 44 et du 5 janvier 45), de recevoir le poisson revenant à ma commune et de le faire distribuer sans gêne pour les bénéficiaires. »

Le **6 janvier 1945**, l'antenne toulonnaise de la direction départementale du ravitaillement général du Var (Hôtel Mirabeau à Toulon) écrit au maire du Revest-les-Eaux (référence PA/2-25033) : « *J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre commune ayant été comprise dans l'agglomération de Toulon pour la répartition du poisson de Maurétanie, j'ai autorisé un détaillant de Toulon à vendre du poisson à vos administrés, la commune du Revest n'ayant pas de détaillant en poisson. Le taux de la ration est de 250 grs par consommateur contre remise du ticket DF de Novembre.* »



Le **23 janvier 1945**, le maire signale par écrit au répartiteur du poisson (Ravitaillement Général – Hôtel Mirabeau à Toulon) que : « *La presse m'apprend aujourd'hui qu'une nouvelle distribution de poisson de Maurétanie aura lieu à partir du 25 courant. A cet effet, je vous avise que nous n'avons pu bénéficier de la dernière répartition du fait que les dames que vous avez chargé de venir vendre dans ma commune ne sont pas montées au Revest et semblent avoir l'intention de ne pas y monter. Je viens donc vous demander de bien vouloir attribuer notre contingent de poisson à la municipalité. Je le ferai personnellement prendre à Toulon et me chargerai de la vente à mes administrés. De cette façon, nous pourrons nous organiser pour donner satisfaction à tout le monde.* »

Le **9 février 1945**, le maire du Revest-les-Eaux écrit au chef de service de la répartition du poisson au Ravitaillement Général à Toulon : « *Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître, par l'intermédiaire du porteur de la présente, si après mon départ de mon bureau, mercredi, vous avez pu toucher Monsieur le Commandant Royer et la décision qui a pu intervenir en vue d'une cession éventuelle de poissons salés et fumés au profit de ma commune. Avec mes remerciements anticipés.* »

Le **8 mars 1945**, le sous-préfet de Toulon (réf : S.P. n°1993- MBEB) répond à la lettre du maire du Revest-les-Eaux du 27 février 1945 : « *J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai transmis pour avis votre demande relative à la vente de poisson dans votre commune au Service de Ravitaillement Général.* »

 . LE SOUS PREFET
Le Délégué de l'Administration


Les besoins en lait au Revest-les-Eaux en 1945

Par note administrative n°35.062 CA/PA4 du **10 janvier 1945**, la République Française, par son service de la direction départementale du ravitaillement général du Var (Ministère du Ravitaillement), demande aux communes varoises de faire le point sur leurs besoins en lait :

« J'ai l'honneur de rappeler à votre attention la situation déficitaire et grave du département au point de vue de l'approvisionnement en lait entier pour les différentes catégories de consommateurs bénéficiaires.

Pour prendre les mesures indispensables en vue d'accélérer les arrivages d'importation nécessaires à nos enfants, il me faudrait connaître exactement les besoins en lait de chaque commune.

.../...

Je vous rappelle l'arrêté préfectoral du 4 février 1944 prévoyant sous l'autorité du Maire, la création dans chaque commune d'un centre de collecte destiné à répartir les ressources en lait entre les différents bénéficiaires dans l'ordre prioritaire suivant le tableau joint.

Il vous appartient d'obtenir des propriétaires de vaches laitières de votre commune, à quelque titre que ce soit, la livraison intégrale de la totalité de la production qui ne doit pas être inférieure à 5 litres de lait par animal même sous-alimenté.

Les difficultés rencontrées devront m'être signalées tout spécialement, pour demande de sanction. »

La municipalité revestoise fera la demande suivante et obtiendra :

	Nombre	Litres demandés	Litres obtenus
9 à 18 mois	14	10,5 litres	9 litres pour 12 enfants
Régimes I	3	4,5 litres	6 litres pour 4 personnes
18 mois à 3 ans	8	6 litres	
3 ans à 6 ans	30	22,5 litres	24 litres pour 32 enfants
Femmes allaitant	6	3 litres	4 litres pour 4 femmes
6 à 13 ans	60	15 litres	15 litres
Régime IV	3	3 litres	3 litres
		Total de 64,5 litres	Total de 61 litres

Le Groupement interprofessionnel laitier (19 rue Picot à Toulon) fournira chaque jour, dans la matinée, cette quantité de lait qui sera transporté par les cars de monsieur Brun, concessionnaire de la ligne du Revest-les-Eaux. Les bidons seront à récupérer par les conducteurs du car à l'entrée de la clinique Malartic au quartier Saint-Roch. Ils seront livrés au Village à Mme Alzias, épicière chargée de la distribution.

Par lettre du **29 mai 1945**, le maire du Revest-les-Eaux signale qu'il n'y a plus de laitier sur la commune car M. Revelli a quitté le hameau de Dardennes pour se fixer à Toulon, 53 avenue des Moulins.



Le château de Dardennes vers 1920

Les archives de la Marine à Dardennes

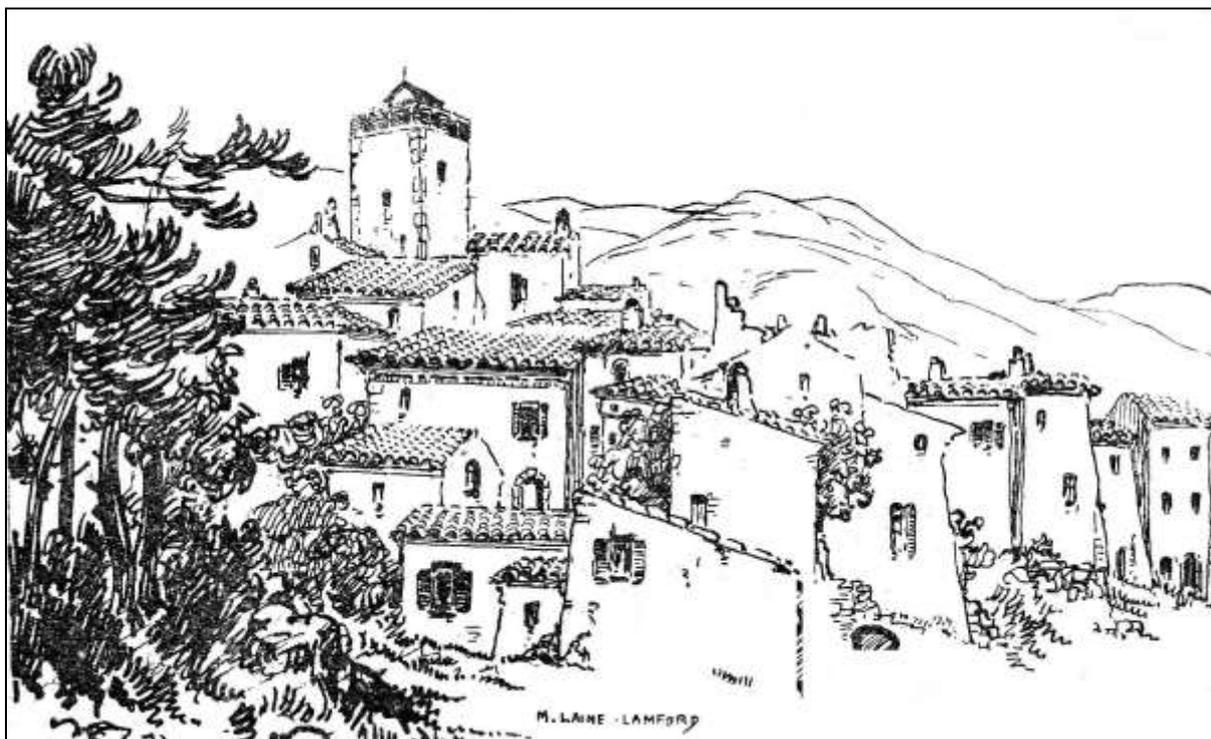
Pendant la seconde guerre mondiale, le port de Toulon, occupé par les Allemands, était régulièrement bombardé par les forces alliées.

Afin de protéger ses archives, la Marine Nationale décida de réquisitionner le moulin à huile de Dardennes et confia au service des archives de la direction des constructions et armes navales la mission d'y stocker sa mémoire.

Le conflit terminé, le 14 novembre 1945, la Marine (3^{ème} région maritime – Direction des travaux maritimes) évacua le moulin qui fut restitué sans aucune détérioration.

La seule difficulté fut la remise de la clé du local au propriétaire M. Schwartz qui était injoignable.

L'officier d'administration Cl. Charvet, adjoint au chef de la 2^{ème} section, décida de porter cette clé à la mairie du Revest-les-Eaux qu'il accompagna d'une note administrative référencée 2963/CAD.



Les tracteurs et les camionnettes au Revest en 1946

Le **10 avril 1946**, le Président du syndicat agricole du Revest-les-Eaux communique à l'ingénieur en chef du Génie Rural les noms des propriétaires de tracteurs et de camionnettes agricoles de la commune.

Tracteurs agricoles

Pomet Pierre
Isnard Marius
Raimon Auguste
Charlonne Pierre

Camionnettes agricoles

Médiani Eugène
Pomet Pierre
Giberti Abraham
Moretti Dominique qui se sert également de son véhicule pour son commerce de bois et charbon
Charlonne Pierre
Isnard Marius
de Mostuejous Louis

Photographies inédites sur la libération de Toulon³



17 Août 1944, vers 17h30 : incendie vers le 5^{ème} Dépôt et Milhaud à la suite de destructions faites par les Allemands



19 Août 1944, vers 17h15 : Après une explosion, un incendie se déclare devant les ateliers du Mourillon

³ Les légendes sont celles que nous avons trouvées écrites à l'arrière des photographies.



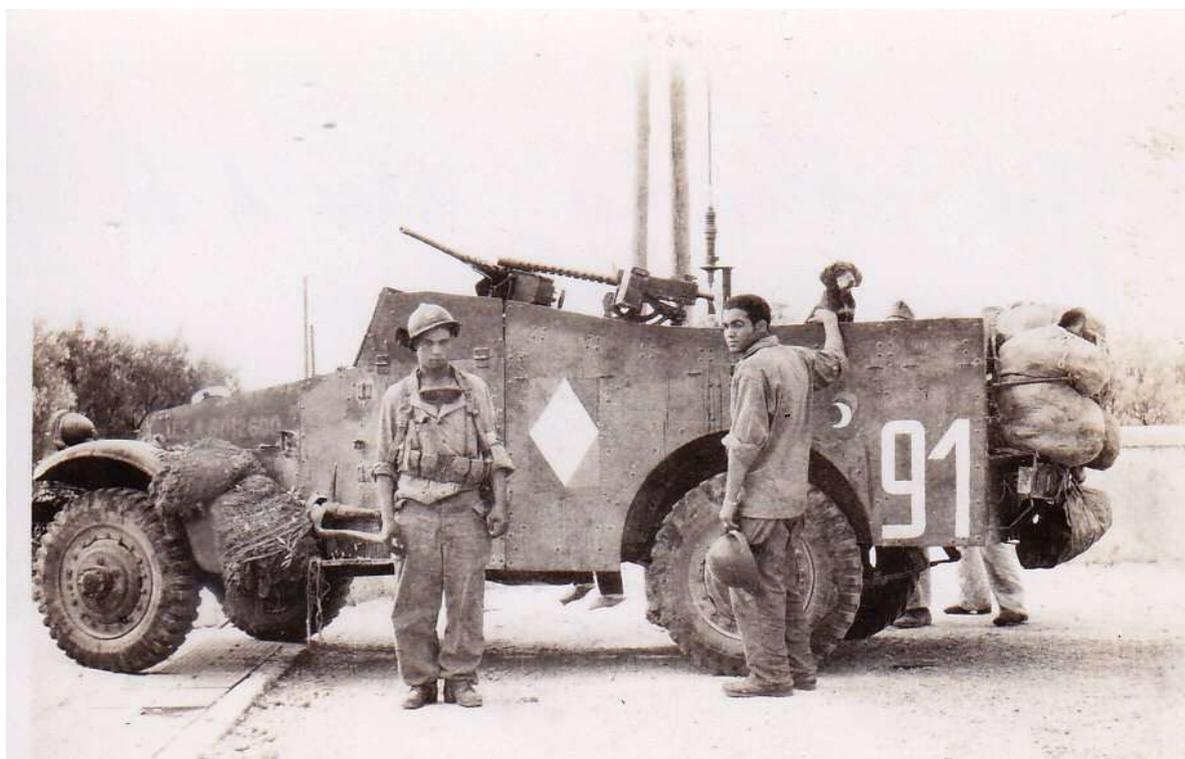
20 Août 1944, vers 14h30 : bombardement de la presqu'île de Saint-Mandrier. A gauche, suite à une attaque aérienne, incendie au Mourillon. Un avion touché ira s'écraser en flamme vers la Valette



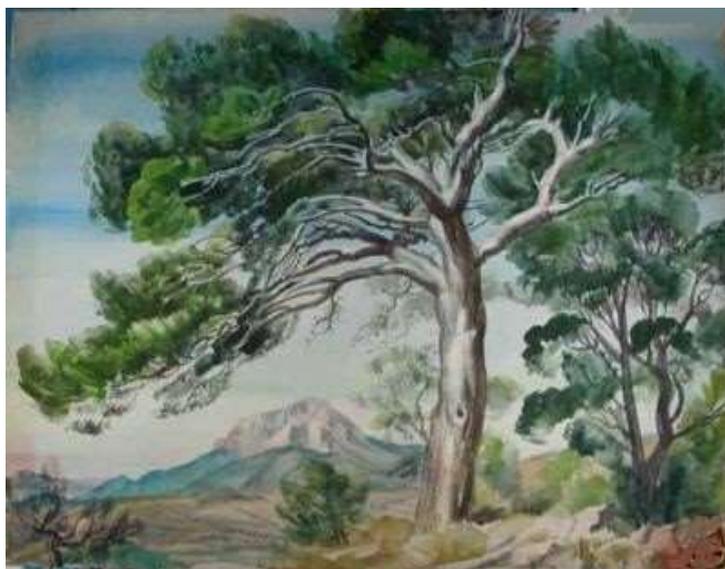
21 Août 1944, vers 16h : après le 1^{er} engagement devant l'Oratoire (au fond, le Faron, côté Ouest)



21 Août 1944, vers 17h : retour de l'ambulance avec des blessés



23 Août 1944, vers 9 heures, voiture blindée avec deux tirailleurs algériens



Le Bau dei Quatre Ouro par Decaris (vue du Revest-les-Eaux)

Adhésion pour 2014

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Adresse électronique :

Cotisation *Loisirs et Culture* 2 euros

Cotisation *Amis du Vieux Revest* 5 euros

Total :

Cotisations à remettre à l'Office du Tourisme du Revest-les-Eaux ou bien à envoyer à :

Claude Chesnaud
Université de Toulon - Var
B.P. 20132
83957 La Garde Cedex

ch@revest.fr – 06 35 21 51 95

<http://www.revest.fr>

https://www.dropbox.com/sh/8g3qtzlymatycza/F0kCB_V8oE